

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 08 mars 2024 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Mireille Guiraud, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset, Damien Trouillas ;

Absente excusée : Nathalie Petit

Secrétaire de Séance : Damien Trouillas

Présents : 9

Procuration : 1 Nathalie Petit à Elisabeth Bonnal

Vote : Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

N° 2024_007

Objet : Compte Administratif 2023 du Budget de la Commune

Monsieur Le Maire fait la présentation détaillée du compte administratif 2023 et demande aux membres du conseil municipal réunis s'il y a des questions particulières,

A l'issue de son exposé, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et c'est Monsieur Mathieu Rousset, 1^{er} Adjoint au maire qui est désigné Président de la séance.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités Territoriales.

Il rappelle que le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

A. Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2023 : 262 611.58

Dépenses de l'exercice 2023 : 195 644.10

Résultat de l'exercice au 31/12/2023 : + 6 6967.48

B. Section d'investissement

Recettes de l'exercice 2023 : 66 338.92

Dépenses de l'exercice 2023 : 123 815.61

Résultat de l'exercice 2023 : - 57 476.69



Les jour, mois et an que dessus
Le 1^{er} Adjoint : Mathieu Rousset

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES :
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par Le 1er Adjoint (1),
 A Salle du Conseil Municipal, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Mairie de Saint Césaire de Gauzignan, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), *sous la présidence de M. Mathieu ROUSSET, 1^{er} adjoint*

BONNAL Elisabeth , Conseillère	
BOURRASSOL Séverine , Conseillère	
BOUSQUET Alain , Conseiller	
GRAS Frédéric , Maire <i>n'a pas pris part au vote.</i>	
GUIRAUD Mireille , Conseillère	
PETIT Nathalie , Conseillère	
PRAT Romain , 3 ème Adjoint	
RAUZIER Ellen , 2 ème Adjointe	
ROUSSET Mathieu , 1er Adjoint	
TROUILLAS Damien , Conseiller	

Certifié exécutoire par Le 1er Adjoint (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Affichage tableau officiel Mairie, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*Le 1^{er} adjoint au Maire
 Mathieu ROUSSET*

